



Communiqué de presse
1^{er} septembre 2015

Interdiction de circulation des PL à Paris à compter du 01/09/2015 : exonération pour les déménageurs professionnels

La Chambre Syndicale du Déménagement se félicite d'avoir fait entendre les spécificités de son secteur à la Mairie de Paris, qui a accordé une dérogation exceptionnelle aux déménageurs professionnels quant à l'interdiction des PL dans Paris. Tous les camions de déménagement immatriculés avant le 1^{er} octobre 2001 peuvent donc librement continuer à circuler dans la capitale et ne sont pas concernés par l'interdiction générale édictée par l'arrêté du 28 août 2015.

Malgré un premier projet d'arrêté conjoint Mairie de Paris/Préfecture de Police, qui ne contenait aucune disposition répondant aux attentes légitimement exprimées par la CSD, l'organisation professionnelle, avec le soutien du GATMARIF, est retournée au combat, plus déterminée que jamais. Ses efforts ont été récompensés avec la signature le 28/08 dernier d'un arrêté sensiblement remanié, qui fait expresse référence aux échanges intervenus avec les représentants des professionnels et à la nécessité d'accorder à certains d'entre eux un délai pour l'adaptation des véhicules à l'objectif poursuivi d'amélioration de la qualité de l'air.

Ainsi, l'article 2 énonce que « l'interdiction fixée à l'article 1^{er} ne s'applique pas :

...

- *aux véhicules des professionnels effectuant des opérations de déménagement* ».


C'est là une nouvelle victoire que la Chambre Syndicale du Déménagement revendique avec fierté.

Contact presse

Varùna LIUTKUS S - 01 49 88 61 40
communication@cسدeménagement.fr

A propos de la Chambre Syndicale du Déménagement

Créée en 1890, la Chambre Syndicale du Déménagement est l'organisation professionnelle en France représentative des métiers de la mobilité : le déménagement des particuliers et des collaborateurs, le déménagement international, le transfert d'entreprises et de collectivités, le garde-meubles, le self-stockage et l'archivage. Notre syndicat de défense des entreprises françaises de déménagement et activités connexes est l'organisation leader du secteur, reconnue par les pouvoirs publics et les partenaires sociaux. Véritable porte-parole de la Profession se mobilisant pour défendre les intérêts de tous ses adhérents, elle représente 750 entreprises sur les 1300 existantes du secteur.

La CSD est membre fondateur de la Confédération Nationale de la Mobilité. 

www.cسدeménagement.fr, le site institutionnel de la CSD

www.déménager-pratique.com, le site de la CSD dédié au grand public